



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 7 MARS 2018

DÉLIBÉRATION N° 2018-11

ASSAINISSEMENT

11 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie concernant le marché public de travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées sur les communes de LE MESNIL-AUBRY, d'ÉCOUEN et de BOUQUEVAL (Opération n° 498)

Date de la convocation : le 27 février 2018,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Karine BOZZINI – Déléguée suppléante de la Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES

Présents : 48

Bruno VALENTE (Commune d'ARNOUVILLE), Claude ROUYER (Commune d'ATTAINVILLE), Gilles MENAT et Jean-Claude LAINÉ (Commune de BAILLET- EN-FRANCE), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Marie-France MOSOLO (Commune de DOMONT), Marcel BOYER et Evelyne JUMELLE (Commune d'ÉCOUEN), Karine BOZZINI (Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES), Jean-Robert POLLET et Louis LE PIERRE (Commune D'ÉZANVILLE), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Christian CAURO (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU (Commune de GOUSSAINVILLE), Robert DESACHY et Francis COLOMIÈS (Commune de LE MESNIL-AUBRY), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SAINTE-BEUVE et Martine GALTIE (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER et Gérald VERGET (Commune de LOUVRES), Jean-Claude BARRUET et Henri GUY (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Jean-Pierre DAUX et Christian ISARD (Commune de MONTMORENCY), Geneviève BENARD-RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de MONTSOULT), Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Brigitte CARDOT et Alain SORTAIS (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Marc LEBRETON (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT), David DUPUTEL et Richard ZADROS (Commune de SAINT-WITZ), Antoine ESPIASSE (Commune de SARCELLES), Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND), Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 1

Maria-Elisabeth CARMINATI (Commune d'ANDILLY), à Jean-Pierre DAUX (Commune de MONTMORENCY)

Présents sans droit de vote : 2

Sympson NDALA (Commune de GONESSE)
Maurice BONNARD (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

ASSAINISSEMENT

11 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie concernant le marché public de travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées sur les communes de LE MESNIL-AUBRY, d'ÉCOUEN et de BOUQUEVAL (Opération n° 498)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Syndicat a inspecté l'ensemble des réseaux d'assainissement intercommunaux d'eaux usées traversant le centre technique de la « REP » à BOUQUEVAL pour contrôler son état de juin 2015 à fin 2017. Il s'agit d'un collecteur en grès vernissé de diamètre 300 millimètres portant sur 3 881 mètres linéaires.

Le SIAH a rencontré des difficultés pour effectuer le curage et les inspections, compte tenu de l'accès au site « REP », stricte et protégé. Ce collecteur de transport aux profondeurs variantes entre 4 et 11 mètres vient de la commune de LE MESNIL-AUBRY via ÉCOUEN, LE PLESSIS-GASSOT et une partie de BOUQUEVAL. Cette canalisation longeant les alvéoles du centre d'enfouissement, a contraint plusieurs fois le SIAH à arrêter les investigations, voire même à solliciter l'intervention des pompiers en raison de la présence de gaz explosif (Méthane) et d'une forte concentration d'H₂S, amenant à des méthodologies strictes pour terminer ces études préalables.

L'analyse des inspections télévisuelles a révélé des désordres structurels et d'étanchéité, tels que la présence de nombreuses fissures ouvertes, longitudinales, hélicoïdales et complexes, de dépôts de matériaux durs, de concrétions, et de décentrages et déboitements importants sur l'ensemble des réseaux visités.

Après analyse de ces défauts, le SIAH préconise la réhabilitation par chemisage structurant de type CR4 (Classe de Résistance 4) sur 3 358 mètres linéaires, avec une gaine de type fibre de verre de résine polyester résistante aux attaques chimiques, seul 69 mètres linéaires seront à réaliser en dépose et repose en ouverture de tranchée traditionnelle.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 1 170 000 € HT y compris dépenses connexes.

Les crédits seront inscrits au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 13, article 13111, lorsque la subvention sera notifiée.

Il est donc nécessaire de demander les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Didier GUÉVEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le 10ème programme de l'agence de l'eau de Seine-Normandie,

Considérant la nécessité d'effectuer les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées sur les communes de LE MESNIL-AUBRY, d'ÉCOUEN et de BOUQUEVAL (Opération n° 498),

Considérant la nécessité de lancer une procédure par voie d'appel d'offres ouvert en vue du marché public de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées sur les communes de LE MESNIL-AUBRY, d'ÉCOUEN et de BOUQUEVAL (Opération n° 498),

ASSAINISSEMENT

11 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie concernant le marché public de travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées sur les communes de LE MESNIL-AUBRY, d'ÉCOUEN et de BOUQUEVAL (Opération n° 498)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- Autorise le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre des travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées sur les communes de LE MESNIL-AUBRY, d'ÉCOUEN et de BOUQUEVAL (Opération n° 498).

2- Prend acte que le montant prévisionnel de l'opération est de 1 170 000 € HT, y compris dépenses connexes.

3- Prend acte que les crédits seront inscrits au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 13, article 13111, lorsque la subvention sera notifiée.

4- Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette subvention.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 7 mars 2018

Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : **09 MARS 2018**

Et affichée le : **09 MARS 2018**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20180307-2018-11-AI
Date de télétransmission : 09/03/2018
Date de réception préfecture : 09/03/2018